

Parc national des Pyrénées

Orientation 30: Encourager la préservation du patrimoine génétique du territoire et limiter la propagation des espèces envahissantes

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

- **MESURES DE PRESERVATION**

[...]

- Soutenir les actions de préservation des races et des variétés locales.

[...]

Contributions attendues des communes

- Relayent l'information sur les bonnes pratiques en vue de limiter la propagation des espèces envahissantes et de préserver les espèces autochtones ;

- Sensibilisent les personnels techniques en charge de l'entretien des bords de route et des espaces publics ;

- N'utilisent pas, lors des plantations, des espèces végétales envahissantes ;

- S'inscrivent dans des démarches de conservation des ressources génétiques locales (espèces piscicoles) conjointement avec les associations de pêche agréées existantes.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Soutient des actions de sauvegarde du patrimoine génétique notamment pour les espèces aquatiques, forestières et de la flore ordinaire ;

- Participe à la régulation d'espèces à problème ;

- Expérimente des techniques alternatives de régulation ou de destruction de ces espèces ;

- Renforce le partenariat avec les acteurs du territoire ;

- Identifie les différentes souches de la truite fario ;

- Met en place des recherches sur l'impact des espèces aquatiques introduites ;

- Mobilise les compétences, contribue à la recherche des financements ;

Parc national des Pyrénées

- Sensibilise à l'utilisation de souches autochtones.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, ONEMA, CBNPMP, Agence de l'eau Adour-Garonne, DREAL, DDT, DDTM, APPMA, fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques, Association Migradour, associations de protection des races locales, fédérations départementales de chasseurs, ONF, CRPF, Commissariat de massif des Pyrénées, associations de piégeurs agréés, stations de ski ...

Page 132 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2329

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-14 10:54